



L'acoustique intérieure : réduire la résonance d'un local

Atelier pratique d'étude et de mise en oeuvre

Durée : 1 jour soit 7 heures

Thématique(s) : Acoustique, Biosourcés, Construction durable, Eco-conception

Date : 17 avril 2025

Lieu : Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes)

Intervenant(s) : Jean Louis BEAUMIER, Conseiller en acoustique de l'écoconstruction (A pas de velours)

Programme de formation

La correction acoustique, pourquoi faire ?

- Différence entre correction acoustique et isolation acoustique

Les types de situations acoustiques et les possibilités d'action

- Des cas complexes et des cas simples

La nature des sons : fréquence, longueur d'onde, niveau sonore

La réglementation selon le type de locaux

Les outils de correction acoustique

- Produits de construction et produits rapportés
- Nature et performances de divers produits
- La place des bio-sourcés et des produits à base de bois en correction acoustique

Calculer et mettre en œuvre les solutions de correction acoustique

- Calcul du traitement acoustique d'un local en projet

Traitement acoustique d'un local existant : partie pratique

- Etalonnage des applications de mesure
- Mesures du Tr, protocoles de mesurage
- Calcul de l'aire d'absorption de l'existant, de l'aire d'absorption cible
- Calcul des dispositifs à implanter, prescriptions de calepinage
- Echanges sur les solutions

Objectifs de formation

- Comprendre les grands principes du traitement intérieur des locaux
- Connaître les bases de la réglementation dans ce domaine
- Connaître les dispositifs employés en correction acoustique et particulièrement les matériaux bio-sourcés
- Réaliser l'étude acoustique d'un local
- Elaborer les solutions de traitement acoustique par le calcul
- Prescrire les conditions de mise en œuvre des solutions acoustiques

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- Taille du groupe : max. 20 personnes.

Tarifs de la formation

450 € HT soit 540 € TTC

& tarif préférentiel : 410 € HT soit 492 € TTC pour une inscription à 2 ou +
pour les anciens stagiaires [anciens stagiaires DDQE](#) : 370 € HT (444 € TTC)

Prise en charge pour cette formation

Comment financer ma formation ?

Cette formation est prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référents handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Nous contacter

Dernière mise à jour du programme

06/11/2024

Contact de la formation

Sophie Charpentier

03 67 10 47 81

sophie.charpentier@scop-les2rives.eu

Contact inscription

04 72 20 08 95

formation@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOP1 (au titre de la catégorie Actions de formation)